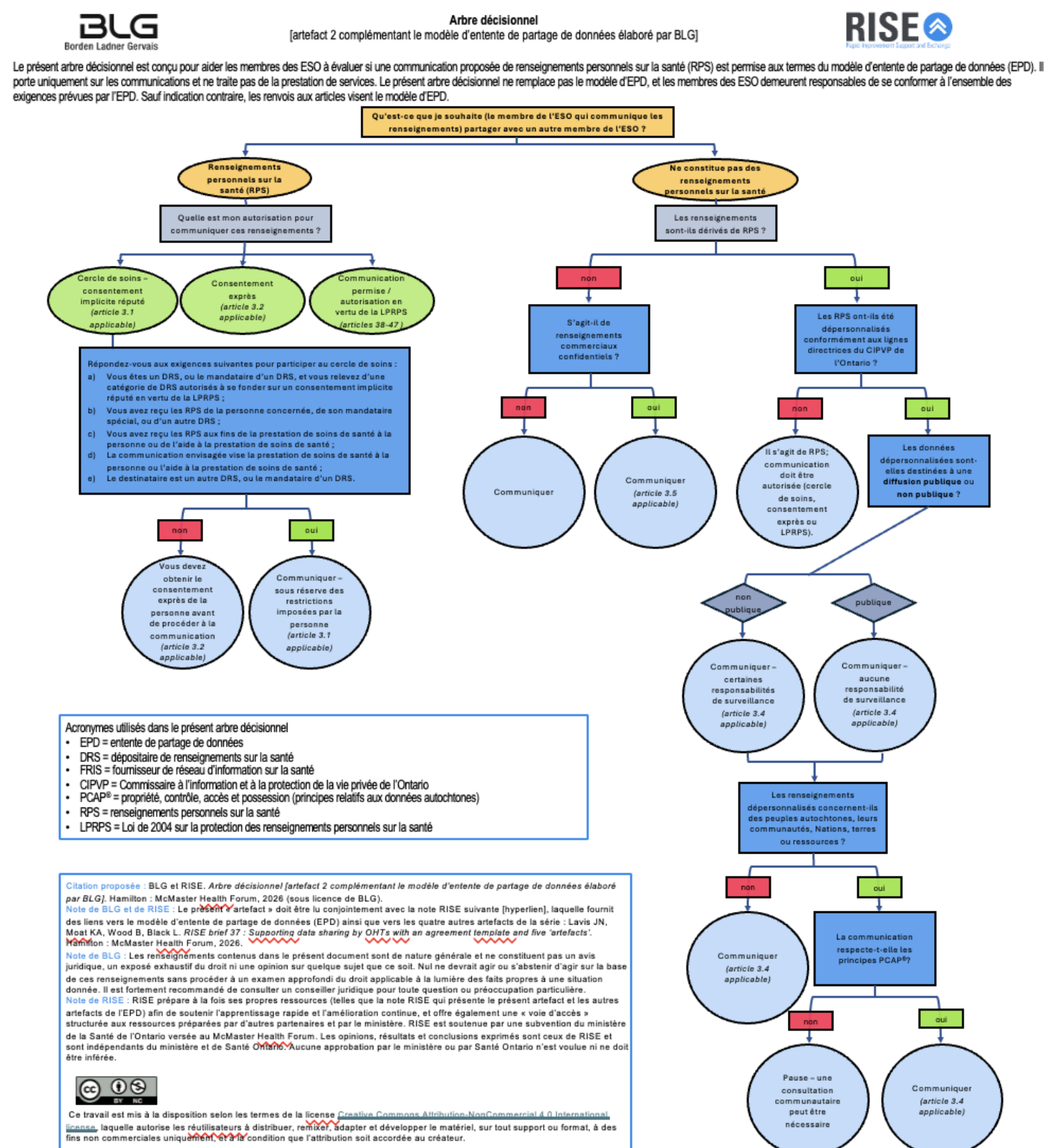


# Arbre décisionnel

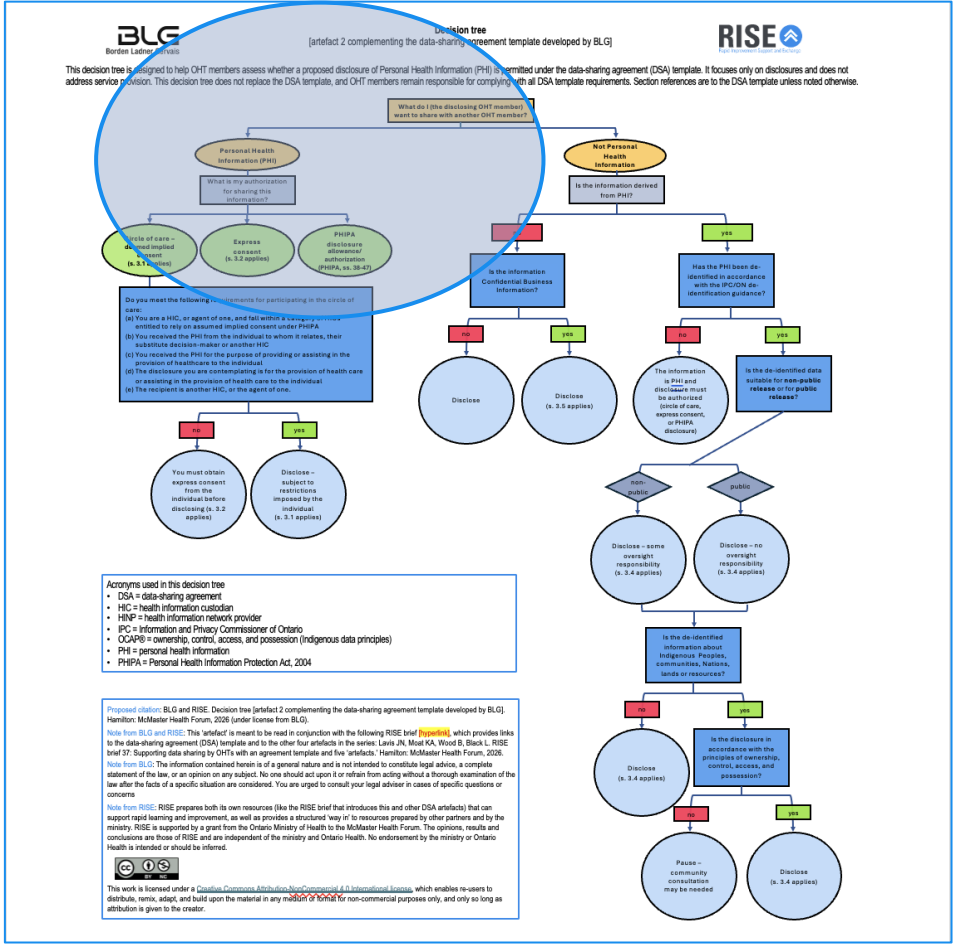
[outil 2 complémentant le modèle d'entente de partage de données élaboré par BLG]



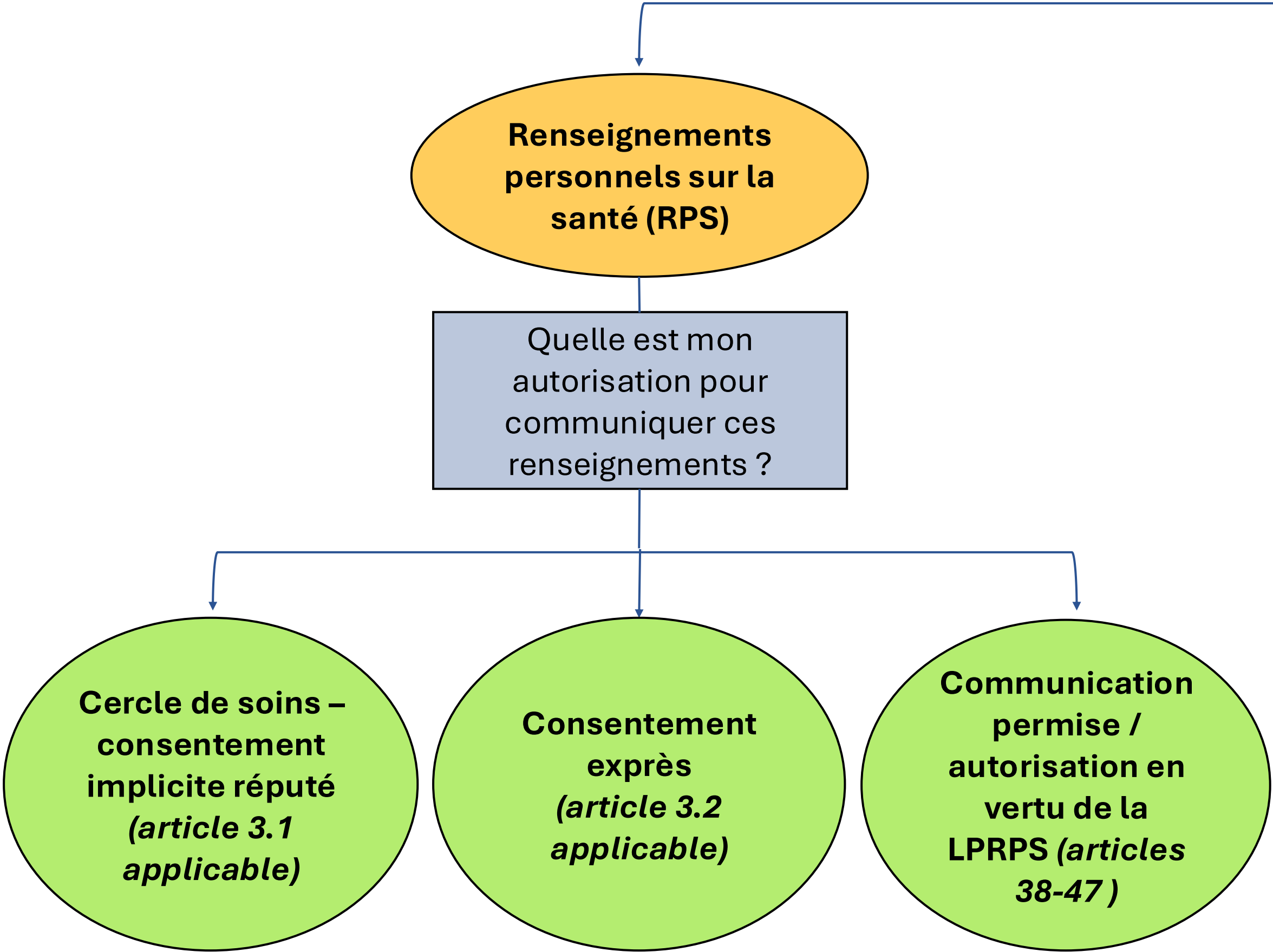
Cet arbre décisionnel est conçu pour aider les membres des ESO à évaluer si une communication proposée de renseignements personnels sur la santé (RPS) est permise aux termes du modèle d'entente de partage de données (EPD). Il porte uniquement sur les communications et ne traite pas de la prestation de services. Le présent arbre décisionnel ne remplace pas le modèle d'EPD, et les membres des ESO demeurent responsables de se conformer à l'ensemble des exigences prévues par l'EPD. Sauf indication contraire, les renvois aux articles visent le modèle d'EPD.

## Acronymes utilisés dans l'arbre décisionnel

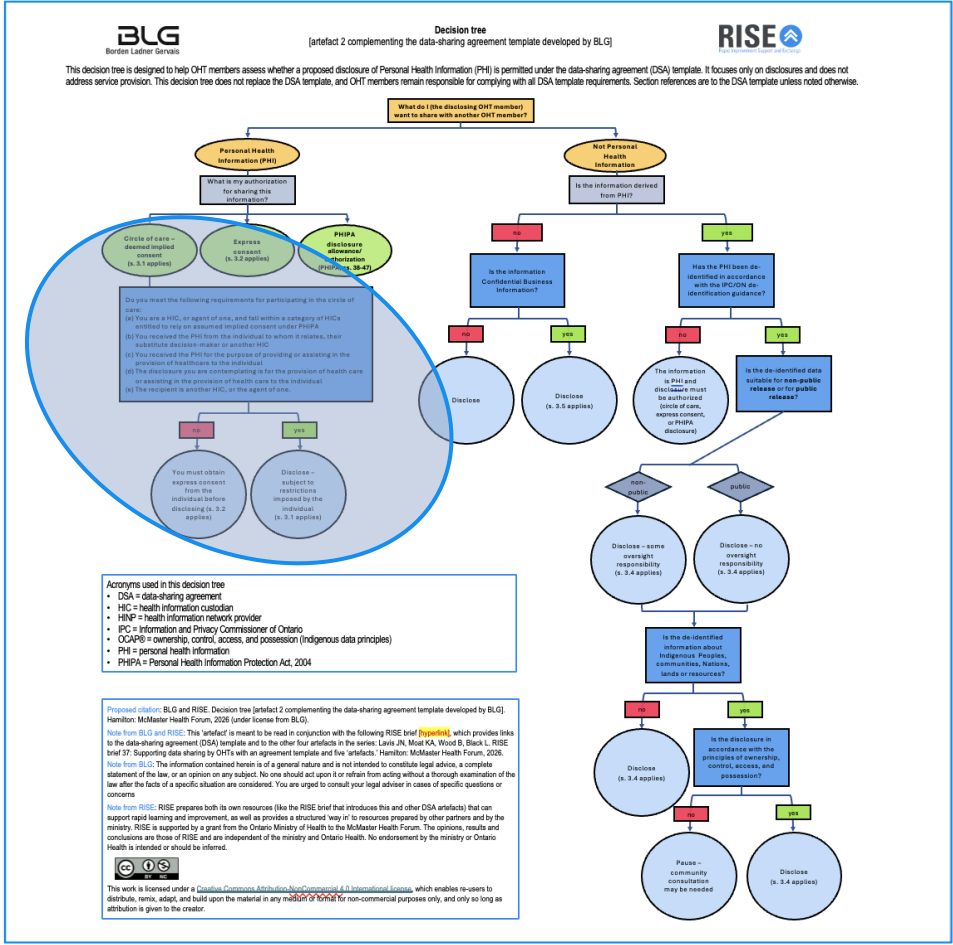
- EPD = entente de partage de données
- DRS = dépositaire de renseignements sur la santé
- FRIS = fournisseur de réseau d'information sur la santé
- CIPVP = Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario
- PCAP® = propriété, contrôle, accès et possession (principes relatifs aux données autochtones)
- RPS = renseignements personnels sur la santé
- LPRPS = Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé



Qu'est-ce que je souhaite (le membre de l'ESO qui communique les renseignements) partager avec un autre membre de l'ESO ?

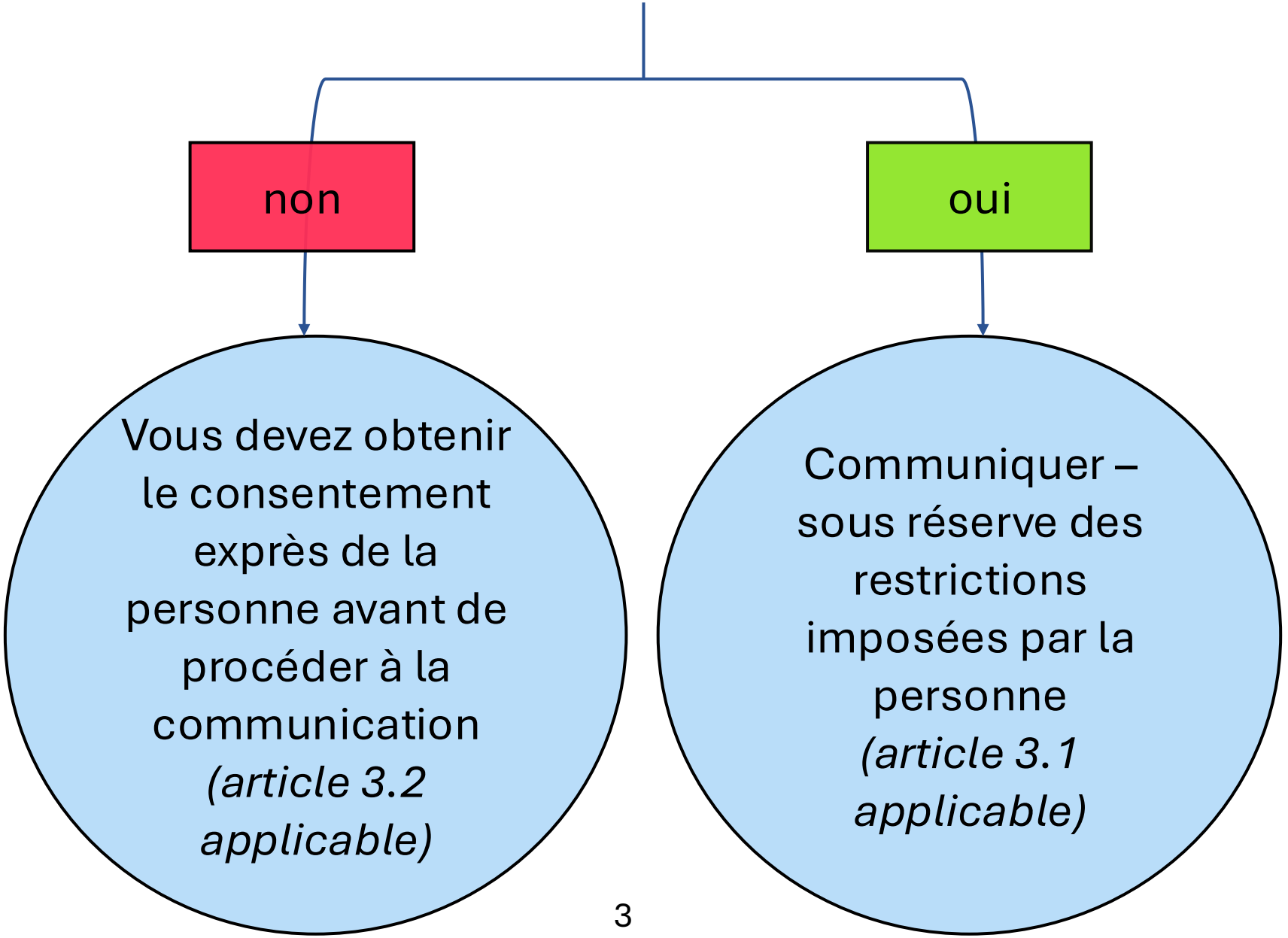






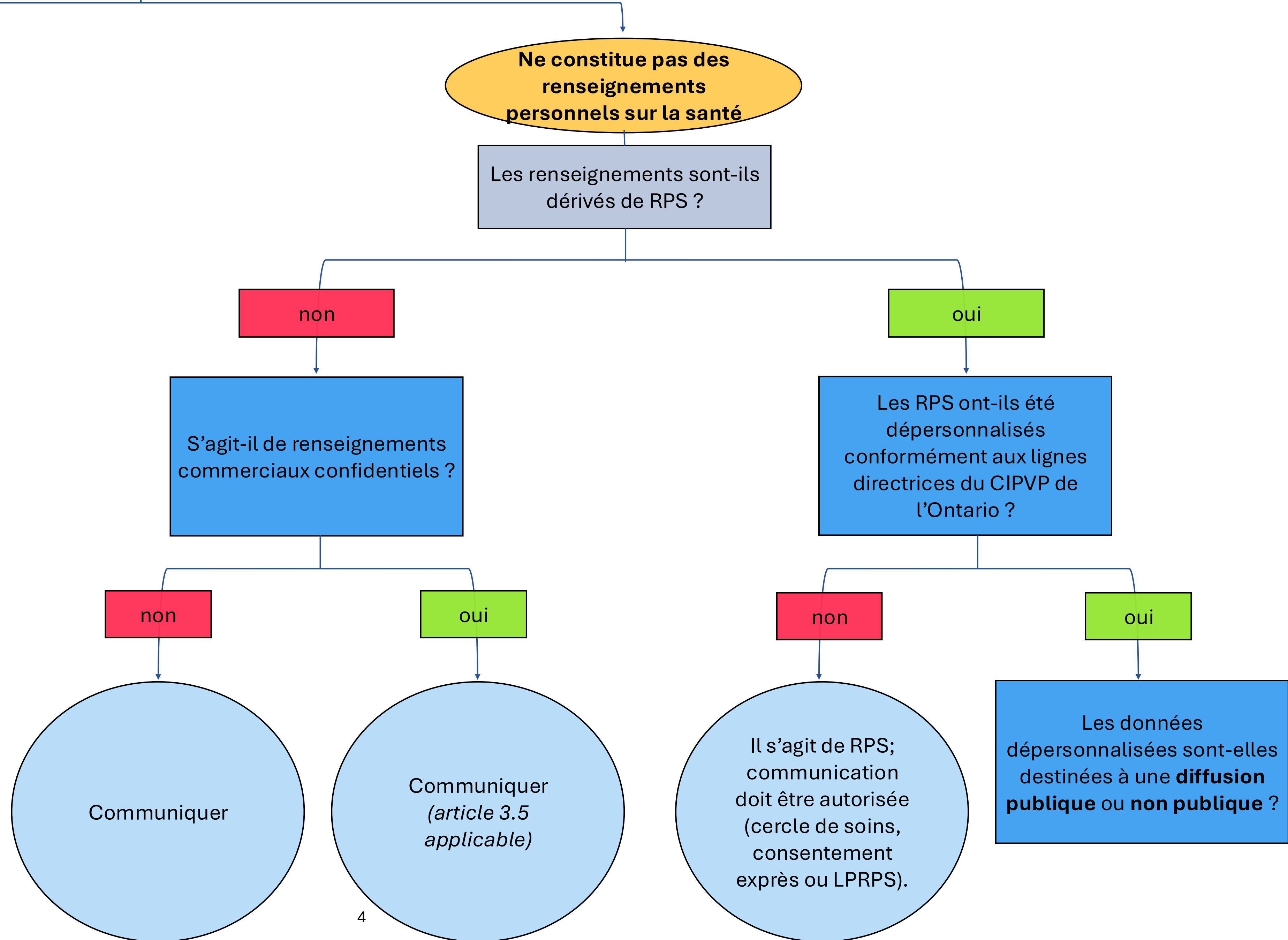
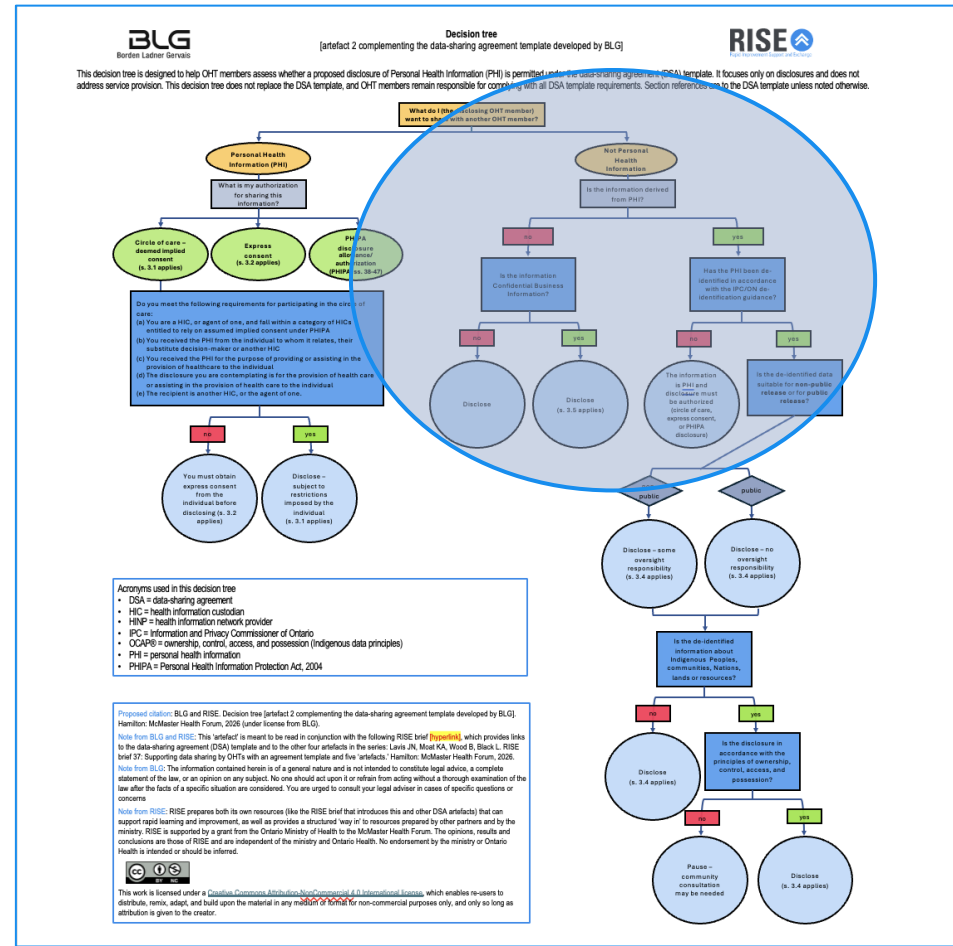
**Cercle de soins –  
consentement  
implicite réputé  
(article 3.1  
applicable)**

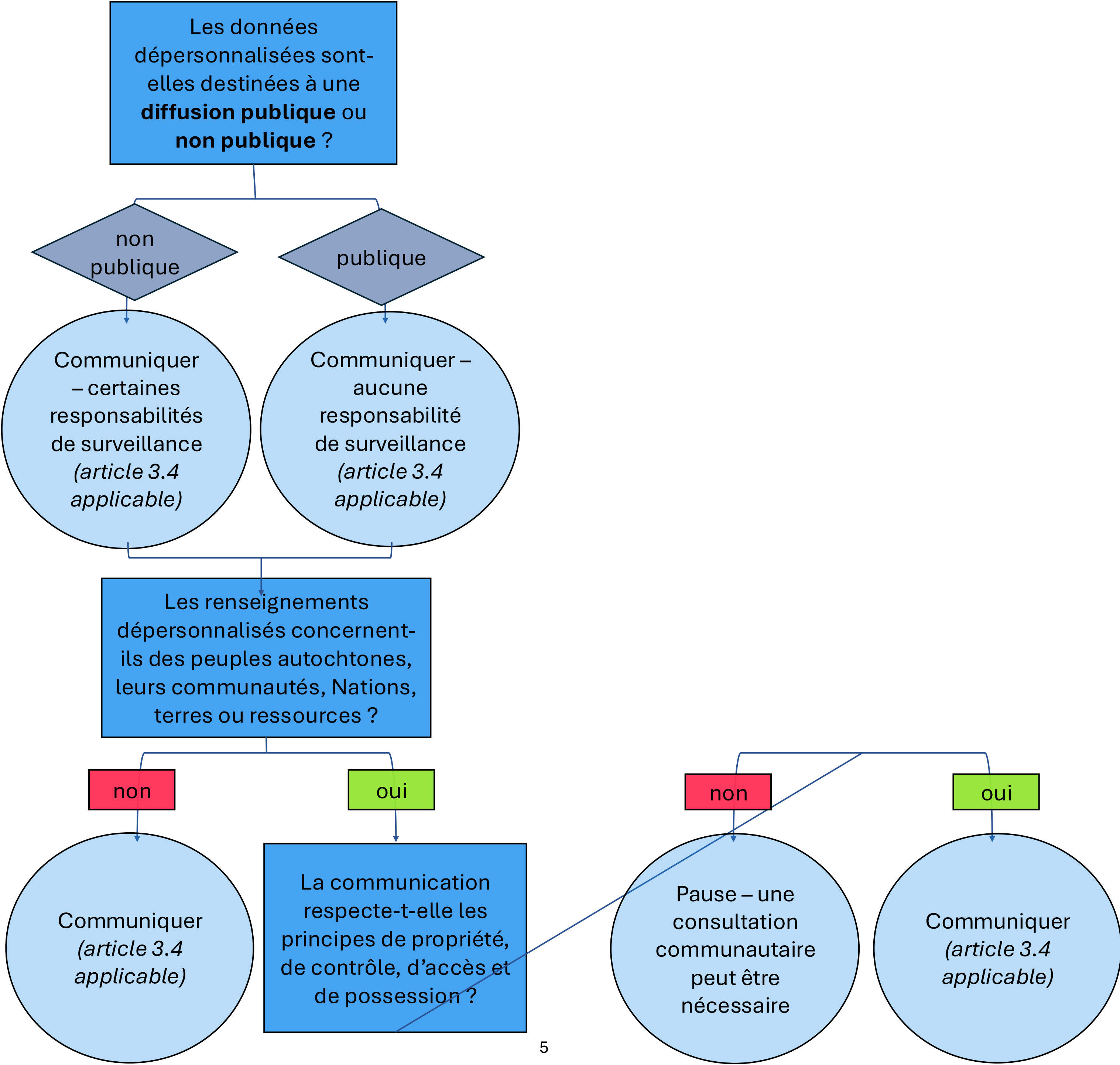
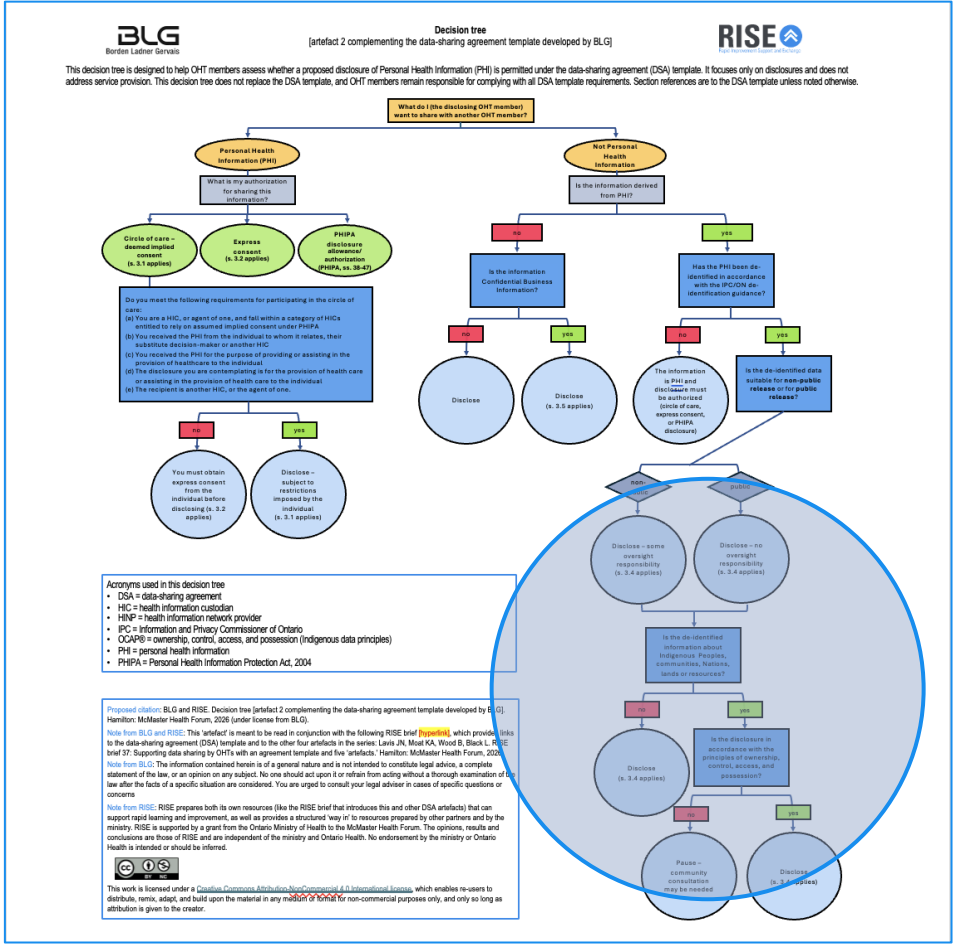
- Répondez-vous aux exigences suivantes pour participer au cercle de soins :
- a) Vous êtes un DRS, ou le mandataire d'un DRS, et vous relevez d'une catégorie de DRS autorisés à se fonder sur un consentement implicite réputé en vertu de la LPRPS ;
  - b) Vous avez reçu les RPS de la personne concernée, de son mandataire spécial, ou d'un autre DRS ;
  - c) Vous avez reçu les RPS aux fins de la prestation de soins de santé à la personne ou de l'aide à la prestation de soins de santé ;
  - d) La communication envisagée vise la prestation de soins de santé à la personne ou l'aide à la prestation de soins de santé ;
  - e) Le destinataire est un autre DRS, ou le mandataire d'un DRS.





**Qu'est-ce que je souhaite (le membre de l'ESO qui communique les renseignements) partager avec un autre membre de l'ESO ?**







**Citation proposée :** BLG et RISE. *Arbre décisionnel [outil 2 complétant le modèle d'entente de partage de données élaboré par BLG]*. Hamilton: McMaster Health Forum, 2026 (sous licence de BLG).

**Note de BLG et de RISE :** Le présent outil doit être lu conjointement avec la [note RISE](#) suivante, laquelle fournit des liens vers le modèle d'entente de partage de données (EPD) ainsi que vers les trois autres outils de la série : Lavis JN, Moat KA, Wood B, Black L. *Note RISE 37 : Soutenir le partage de données au sein des ESO grâce à un modèle d'entente et quatre outils*. Hamilton : McMaster Health Forum, 2026.

**Note de BLG :** Les renseignements contenus dans le présent document sont de nature générale et ne constituent pas un avis juridique, un exposé exhaustif du droit ni une opinion sur quelque sujet que ce soit. Nul ne devrait agir ou s'abstenir d'agir sur la base de ces renseignements sans procéder à un examen approfondi du droit applicable à la lumière des faits propres à une situation donnée. Il est fortement recommandé de consulter un conseiller juridique pour toute question ou préoccupation particulière.

**Note de RISE :** RISE prépare à la fois ses propres ressources (telles que la note RISE qui présente le présent outil et les autres outils de l'EPD) afin de soutenir l'apprentissage rapide et l'amélioration continue, et offre également une « voie d'accès » structurée aux ressources préparées par d'autres partenaires et par le ministère. RISE est soutenue par une subvention du ministère de la Santé de l'Ontario versée au McMaster Health Forum. Les opinions, résultats et conclusions exprimés sont ceux de RISE et sont indépendants du ministère et de Santé Ontario. Aucune approbation par le ministère ou par Santé Ontario n'est voulue ni ne doit être inférée.



Ce travail est mis à la disposition selon les termes de la licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International license](#), laquelle autorise toute réutilisation, reproduction, adaptation ou transformation du matériel, sur quelque support ou format que ce soit, à des fins non commerciales uniquement, sous réserve de l'attribution appropriée au créateur.